



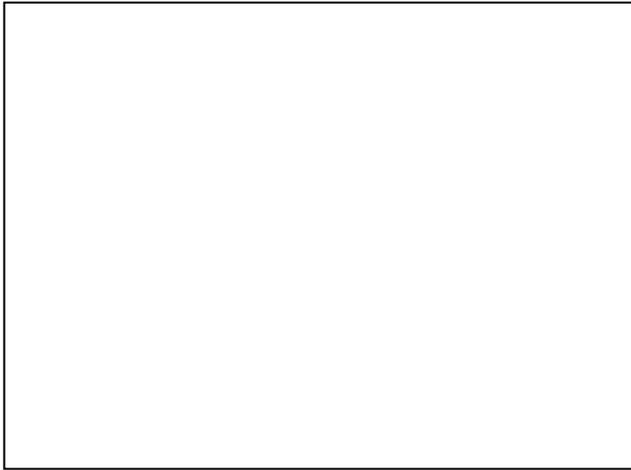
SYNDICAT MIXTE DE LA SEULLES ET DE SES AFFLUENTS



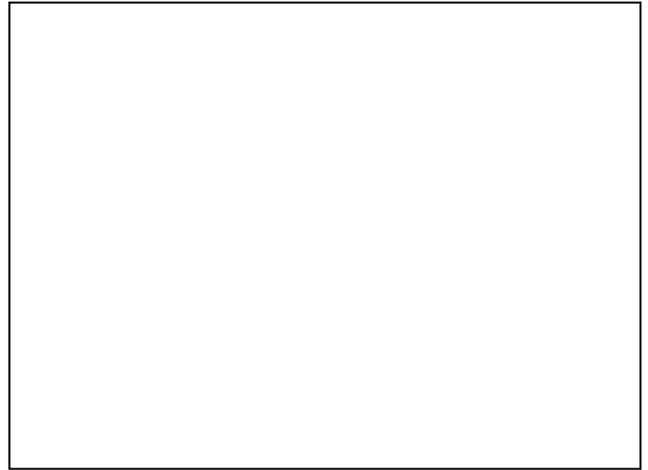
Bilan annuel d'activité 2019



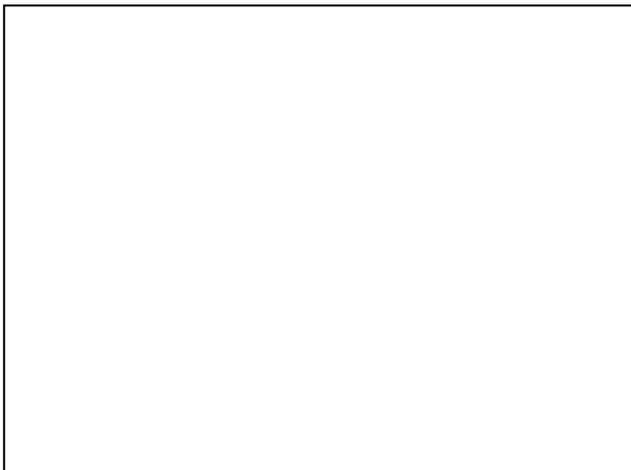
Photos de couvertures :



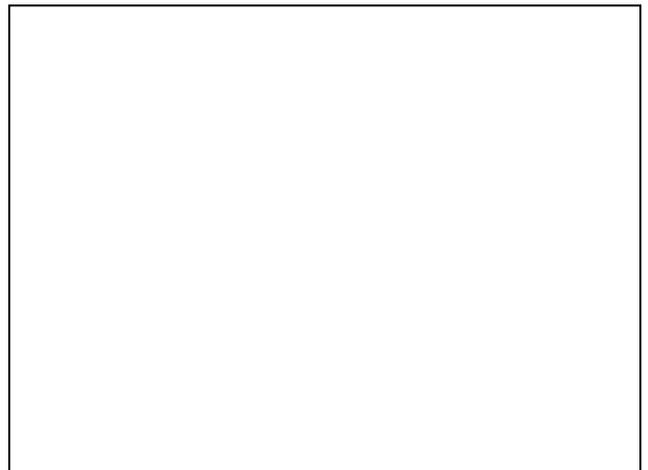
La Seulles, avant travaux d'effacement (Aurseulles)



La Seulles, après travaux d'effacement (Aurseulles)



Le Calichon, avant travaux de restauration (Cahagnes)



Le Calichon, après travaux de restauration (Cahagnes)

Sommaire

I.	Le Syndicat Mixte de la Seulles et de ses Affluents (SMSA)	1
I.1	Périmètre, collectivités	1
I.2	Fonctionnement	2
I.3	Compétences	2
I.4	Transferts du siège social	2
I.5	La cellule d'animation.....	3
I.6	Gouvernance GEMAPI	3
II.	Travaux de restauration de cours d'eau	4
II.1	Travaux de restauration 2018 « Seulles amont » (2 ^{ème} tranche).....	4
II.2	Travaux de restauration 2018 « Seulles amont » (3 ^{ème} tranche).....	6
III.	Travaux d'entretien de cours d'eau	7
III.1	Travaux d'entretien 2019.....	7
III.2	Travaux d'entretien 2020.....	9
IV.	Restauration de la continuité écologique sur le bassin de la Seulles	10
IV.1	Seuil de dérivation du moulin d'Anctoville (ROE13542).....	10
IV.2	Dynamique de restauration de la continuité écologique.....	11
V.	Surveillance des cours d'eau	13
V.1	Indice Abondance Anguille (IAA)	13
V.2	Suivis Espèces Exotiques Envahissantes	13
VI.	Sensibilisation et communication	15
VII.	Prévisions 2020.....	16

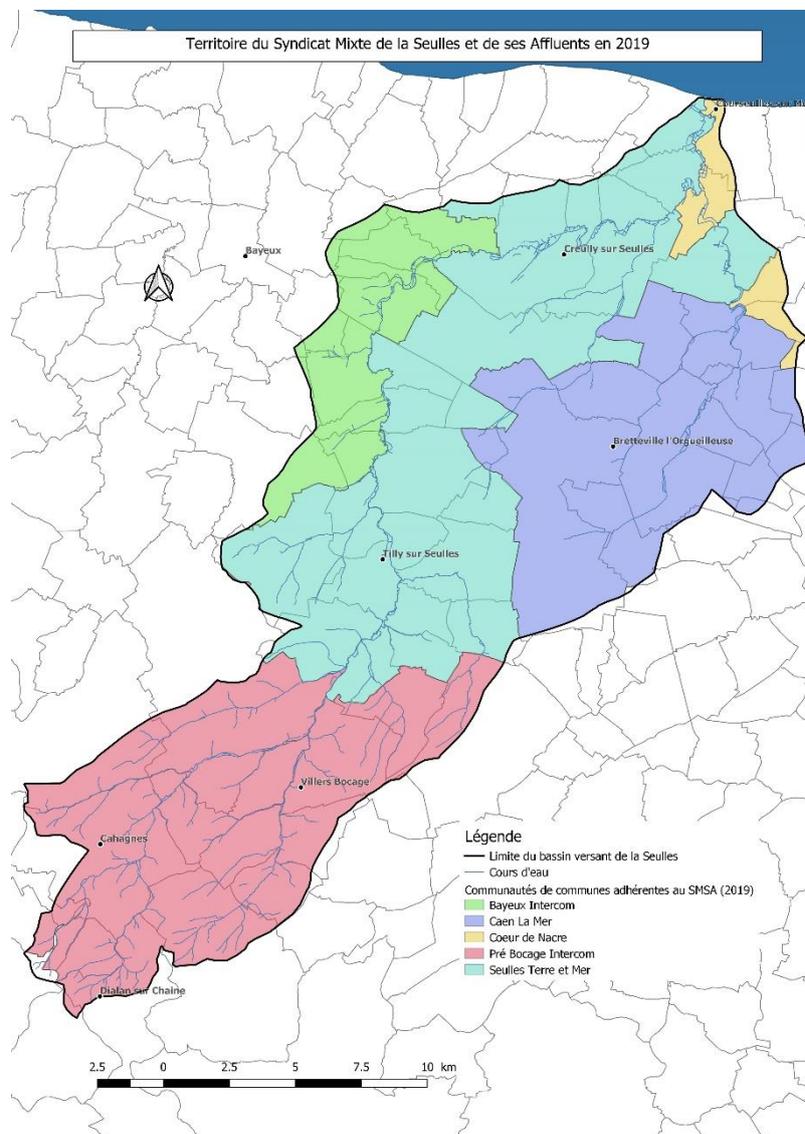
I. Le Syndicat Mixte de la Seulles et de ses Affluents (SMSA)

I.1 Périmètre, collectivités

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le périmètre du Syndicat Mixte de la Seulles et de ses Affluents couvre l'ensemble du bassin versant de la Seulles. La composition du SMSA est la suivante :

Collectivités adhérentes en 2019 au SMSA dans les limites du bassin versant	
Communauté urbaine	Caen la Mer
Communauté de communes	Cœur de Nacre
Communauté de communes	Pré-Bocage Intercom
Communauté de communes	Bayeux Intercom
Communauté de communes	Seulles Terre et Mer

Collectivités adhérentes au SMSA en 2019



I.2 Fonctionnement

Présidé par Monsieur Jean-Paul BERON, le syndicat est constitué d'un comité où siègent 20 membres titulaires, élus des collectivités adhérentes. Le bureau est constitué du Président et de 3 vice-présidents.

La représentation des délégués au sein du comité est fixée comme suit :

- 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants pour chaque établissement public de coopération intercommunale adhérent.

Les conseillers syndicaux se sont réunis 4 fois en 2019 : 14 février, 21 mars, 24 juin et 14 novembre.

Le Syndicat apporte des solutions techniques et financières pour la réalisation de travaux dont l'objectif est l'atteinte du bon état des cours d'eau. Le fonctionnement budgétaire est assuré par les cotisations des collectivités et les subventions des partenaires financiers (Agence de l'Eau Seine Normandie, Conseil Départemental du Calvados, Région Normandie et Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural - FEADER).

I.3 Compétences

Le syndicat est notamment compétent pour :

- La réalisation des diagnostics de cours d'eau préliminaires aux interventions,
- La mise en place des programmes de restaurations et d'entretien des berges et du lit des cours d'eau, comprenant notamment :
 - La gestion raisonnée de la végétation des berges ;
 - L'enlèvement sélectif des embâcles perturbateurs ;
 - La mise en place d'aménagements pour le bétail ;
 - La protection ponctuelle des berges par des techniques végétales ;
 - L'aménagement des ouvrages, à des fins de restauration de la libre circulation des poissons et/ou pour la restauration et/ou la préservation des milieux aquatiques.
- L'encadrement technique des travaux, l'animation des programmes de développement des usages liés au cours d'eau et la coordination des partenaires, notamment les propriétaires riverains,
- Le suivi et l'évaluation de l'état des milieux aquatiques concernant les cours d'eau.

I.4 Transferts du siège social

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les bureaux du SMSA sont situés 16 rue Flavacourt – 14 250 Fontenay le Pesnel.

I.5 La cellule d'animation

Le personnel du SMSA en 2019 est le suivant :

Secrétariat :

- PESNEL Maryline, secrétaire (adjointe administrative principale) à hauteur de 10/35^{ème}, mise à disposition par le SIVOS de Tilly Sur Seules.

Techniciens de rivière :

- TELLIER Flavien, technicien de rivière (technicien principal 1^{ème} classe), temps plein.
- ZAMORA Xavier, technicien de rivière (technicien territorial), temps plein.

Formations suivies en 2019 :

- Formation lutte contre les espèces à enjeux sanitaires (FREDON, CNFPT) / 1 jour / mars 2019 (Xavier) ;
- Formation de caractérisation des zones humides, botanique et pédologie (Forum des Marais Atlantique) / 2 jours / juin 2019 (Flavien) ;
- Journée Technique RTMA (Réseau Technique Milieux Aquatiques) / 1 jour / juillet 2019 (Flavien) ;
- Formation odonates (GRETIA) / 1 jour / juillet 2019 (Flavien) ;
- Journée technique Normandie Grands Migrateurs (NGM) / 1 jour / décembre 2019 (Xavier et Flavien).

I.6 Gouvernance GEMAPI

Lors du comité syndical du 21 mars 2019, il a été présenté aux collectivités adhérentes du SMSA un projet de révision des statuts du Syndicat Mixte de la Seules et de ses Affluents afin que les missions exercées soient clairement identifiées en tant que composantes de la compétence GEMAPI et d'élargissement des compétences aux « Zones humides ».

Lors du comité syndical du 24 juin 2019, il a été décidé de reporter l'examen de ce point suite aux demandes de report de deux collectivités qui mènent une réflexion et une étude sur l'exercice de la gouvernance de la GEMAPI...

II. Travaux de restauration de cours d'eau

II.1 Travaux de restauration 2018 « Seules amont » (2^{ème} tranche)

Déclaré d'intérêt général par arrêté préfectoral du 22 mai 2017, les travaux de la 2^{ème} tranche du Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE) « Seules amont » ont été réalisés entre le 21 décembre 2018 et le 20 décembre 2019. Il y a un an de décalage entre l'inscription budgétaire de la tranche annuelle de travaux et sa réalisation.

Les travaux sont séparés en lots comme suit :

- **Lot n°1** : Traitement sélectif de la végétation des berges, gestion des encombres, plantation en berge ;
- **Lot n°2** : Fourniture et mise en place d'abreuvoirs, de dispositifs de franchissement et de clôtures.

La réalisation des travaux, confiée à l'entreprise ESPACE Basse Normandie pour les lots n°1 et 2, concernaient les cours d'eau et communes suivants :

Cours d'eau	Commune(s) concernée(s)	ml (cours d'eau)
Calichon	Cahagnes, Caumont sur Aure	4 135 m
Candon	Caumont sur Aure	368 m
Canflais	Cahagnes	1 815 m
Total		6 318 m

Localisation des travaux de restauration du PPRE « Seules amont » (tranche 2)

Le bilan financier de cette 2^{ème} tranche de travaux se décline de la façon suivante :

Lot n°	Désignation du lot	Coût € TTC
1	Traitement sélectif de la végétation des berges, gestion des encombres, plantation en berges	28 517,16 €
2	Fourniture et mise en place d'abreuvoirs, de dispositifs de franchissement et de clôtures	119 640,60 €
TOTAL en € TTC		148 157,76 €
Budgétisé en € TTC		148 176,00 €
Ecart en € TTC		18,27 €

Bilan financier de la 2^{ème} tranche du PPRE « Seules amont »



Le Calichon avant restauration (Cahagnes)



Le Calichon après restauration (Cahagnes)

Le détail par lot de ces travaux se déclinent de la façon suivante :

Travaux de restauration 2019 Lot 1 (végétation)	Coût € TTC
Débroussaillage	681,60 €
Entretien léger	6 017,76 €
Entretien moyen	4 145,28 €
Entretien lourd	2 686,32 €
Abattage ponctuel 20-40cm	156,00 €
Abattage ponctuel 40-60cm	180,00 €
Abattage ponctuel 60-80cm	2 040,00 €
Abattage ponctuel >80cm	3 360,00 €
Etêtage	960,00 €
Extraction embâcle naturel classe I	364,80 €
Extraction embâcle naturel classe II	336,00 €
Extraction embâcle naturel classe III	3 696,00 €
Plantation en berge	3 893,40 €
TOTAL en € TTC	28 517,16 €
Budgétisé en € TTC	28 525,00 €
Ecart en € TTC	7,84 €

Détail du lot 1 du PPRE « Seulles amont », (tranche 2)

Travaux de restauration 2019 Lot 2 (aménagements)	Coût € TTC
Points d'abreuvements et passerelles	
Gravitaire	2 304,00 €
Classique (Option 1)	16 320,00 €
Classique (Option 2)	2 088,00 €
Passage à gué (Option 1)	1 500,00 €
Passage à gué (Option 2)	4 140,00 €
Passerelle (Option 1)	13 920,00 €
Passage PEHD (Option 1)	1 104,00 €
Passage PEHD (Option 2)	5 136,00 €
Passage PEHD (Option 3)	9 252,00 €
Passage PEHD (Option 4)	13 944,00 €
Clôtures	
Classique deux rangs de ronces	31 569,72 €
Electrifiée (Option 2)	18 151,68 €
Débroussaillage	211,20 €
TOTAL en € TTC	119 640,60 €
Budgétisé en € TTC	119 651,00 €
Ecart en € TTC	10,40 €

Détail du lot 2 du PPRE « Seulles amont », (tranche 2)



Le Canflais avant restauration (Cahagnes)



Le Canflais après restauration (Cahagnes)

II.2 Travaux de restauration 2019 « Seulles amont » (3^{ème} tranche)

Les travaux de restauration 2019 correspondent à la troisième tranche du programme « Seulles amont » 2017 / 2020. D'un montant prévisionnel de 153 642 € TTC, ces travaux seront réalisés sur les communes et cours d'eau suivants :

Cours d'eau	Commune(s) concernée(s)	ml (cours d'eau)
Borderie	Dialan sur chaîne, Saint-Pierre-du-Fresne.	1 057 m
Bus	Seulline.	1 429 m
Craham	Cahagnes.	1 006 m
Seullette	Dialan sur chaîne, Saint-Pierre-du-Fresne, Cahagnes.	5 338 m
Seulline	Seulline	2 466 m
Sorière	Saint-Pierre-du-Fresne, Cahagnes.	1 026 m
Total		12 322 m

Localisation des travaux de restauration du PPRE « Seulles amont » (tranche 3)

Le détail et coût prévisionnel de ces travaux se déclinent de la façon suivante :

Lot n°	Désignation du lot	Coût (€ TTC)
1	Traitement sélectif de la végétation des berges, gestion des encombres, plantation en berges	51 252 €
2	Fourniture et mise en place d'abreuvoirs, de dispositifs de franchissement et de clôtures	102 390 €
Total		153 642 €

Détail et coûts des travaux de restauration du PPRE « Seulles amont » (tranche 3)

Le plan de financement se décline de la façon suivante :

Financeurs	Taux de financement	Montant € TTC
Agence de l'Eau Seine Normandie	70 %	107 549,40 €
Région Normandie	10 %	15 364,20 €
Total des aides	80 %	122 913,60 €
Syndicat Mixte de la Seulles et de ses Affluents	20 %	30 728,40 €
TOTAL	100 %	153 642,00 €

Plan de financement des travaux de restauration du PPRE « Seulles amont » (tranche 3)



La Seullette avant travaux (Cahagnes)



La Seulline avant travaux (Seulline)

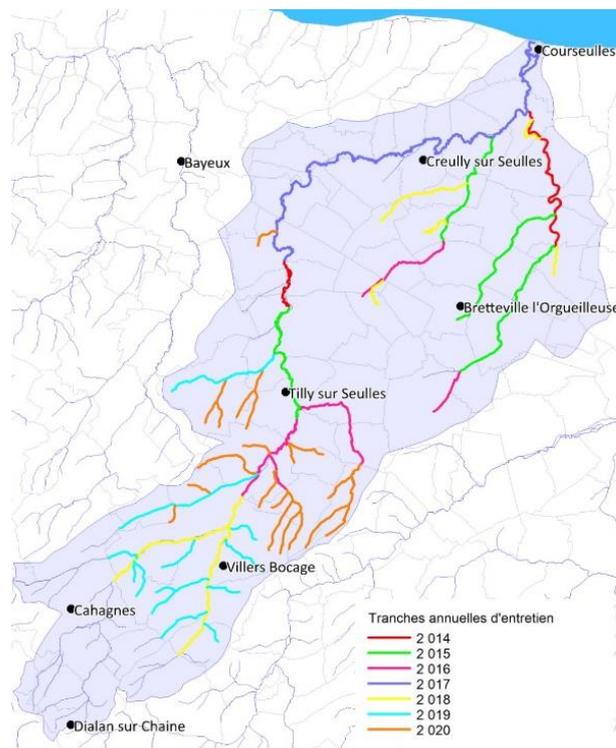
III. Travaux d'entretien de cours d'eau

Les travaux d'entretien, bien que de même nature que les travaux de restauration initiaux, sont cependant d'une moindre ampleur. Suite à la phase de restauration et comme indiqué dans les dossiers de Déclaration d'Intérêt Général, le Syndicat Mixte de la Seulles et de ses Affluents souhaite mettre en œuvre la phase d'entretien afin de pérenniser le bénéfice des investissements de la restauration initiale.

Il s'agit de travaux de gestion modérée de la végétation rivulaire et de désencombrement sélectif du lit mineur.

Les travaux consistent à réaliser les opérations suivantes :

- Gestion sélective de la ripisylve (entretien léger, débroussaillage sélectif des berges, abattage ponctuel et élagage) ;
- Gestion sélective des embâcles.



Localisation des tranches annuelles d'entretien

III.1 Travaux d'entretien 2019

Cette sixième année de travaux d'entretien correspond aux tronçons restaurés en 2013 sur les cours d'eau et communes suivants :

Cours d'eau	Communes	ml (cours d'eau)
Candon	Aurseulles, Hottot les Bagues	7 715 m
Pont Saint Esprit	Bucéels, Lingèvres	6 430 m
David	Aurseulles, Saint Louet sur Seulles	2 370 m
Calichon	Aurseulles, Amayé sur Seulles	1 715 m
Bosq	Aurseulles, Amayé sur Seulles	2 110 m
Buquet	Villy Bocage	1 885 m
Canal	Villy Bocage	2 500 m
Ecanet	Villy Bocage, Villers Bocage	1 755 m
Coudray	Amayé sur Seulles, Saint Louet sur Seulles, Tracy Bocage	3 450 m
Bus	Tracy Bocage	2 815 m
Total		32 745 m

Tableau de localisation des travaux d'entretien 2019 (tranche 6)

L'exécution des travaux a été confiée à l'entreprise ESPACE Basse Normandie.

Le bilan financier de ces travaux se décline de la façon suivante :

Travaux d'entretien 2019	Coût € TTC
Débroussaillage	585,60 €
Entretien sélectif	23 058,00 €
Abattage ponctuel 20-40cm (U)	720,00 €
Abattage ponctuel 40-60cm (U)	1872,00 €
Abattage ponctuel 60-80cm (U)	1632,00 €
Abattage ponctuel >80cm (U)	2 400,00 €
Extraction embâcle naturel classe I (U)	864,00 €
Extraction embâcle naturel classe II (U)	4 860,00 €
TOTAL en € TTC	35 991,60 €
Budgétisé en € TTC	36 000,00 €
Ecart en € TTC	8,40 €

Bilan financier des travaux d'entretien 2019



Le Pont Saint Esprit avant entretien (Lingèvres)



Le Pont Saint Esprit après entretien (Lingèvres)



Le Buquet avant entretien (Villy Bocage)



Le Buquet après entretien (Villy Bocage)

III.2 Travaux d'entretien 2020

Cette septième année de travaux d'entretien correspond aux tronçons restaurés en 2014 sur les cours d'eau et communes suivants :

Cours d'eau	Communes	ml (cours d'eau)
Pont Chouquet	St Louet s/Seulles, Amayé s/Seulles	1 090 m
Douet Cordillon	Lingèvres	3 840 m
Pont Tueloup	Bucéels, Lingèvres, Tilly s/Seulles, Hottot les Bagues	4 830 m
Bordel	Val d'Arry (<i>Noyers Bocage</i>), Monts en Bessin	8 925 m
Coisel	Monts en Bessin, Villy Bocage	3 590 m
Launée	Monts en Bessin, Villy Bocage	2 480 m
Fains	Monts en Bessin, Villy Bocage	2 860 m
Sapins	Monts en Bessin	1 150 m
Pré des Mares	Aurseulles (<i>Anctoville, St Germain d'Ectot</i>)	1 000 m
Rhône	Juvigny, St Vaast s/Seulles, Vendes	3 100 m
Val	Hottot les Bagues	1 535 m
Doux Cailloux	Hottot les Bagues	3 760 m
Bieu	Nonant	1 540 m
Total		39 700 m

Tableau de localisation des travaux d'entretien 2020 (tranche 7)

D'un montant prévisionnel de 36 000 € TTC, le plan de financement des travaux d'entretien 2020 se décline de la façon suivante :

Financeurs	Taux de financement	Montant € TTC
Agence de l'Eau Seine Normandie	40 %	14 400 €
Conseil Départemental du Calvados	30 %	10 800 €
Total des aides	70 %	25 200 €
Syndicat Mixte de la Seulles et de ses Affluents	30 %	10 800 €
TOTAL	100 %	36 000 €

Plan de financement des travaux d'entretien 2020 (tranche 7)



Le Coisel, avant entretien 2020 (Monts en Bessin)



Le Doux Cailloux, avant entretien 2020 (Hottot les Bagues)

IV. Restauration de la continuité écologique sur le bassin de la Seulles

La continuité écologique d'un cours d'eau est définie comme la libre circulation des espèces et leur accès aux zones indispensables à leur reproduction, leur croissance, leur alimentation ou leur abri, le bon déroulement du transport naturel des sédiments, ainsi que le bon fonctionnement des habitats naturels.

IV.1 Seuil de dérivation du moulin d'Anctoville (ROE13542)

Avec une hauteur de chute de 1,28 m, le seuil de dérivation du Moulin d'Anctoville constituait un obstacle très difficilement franchissable pour l'ensemble des espèces piscicoles. En effet, celui-ci était équipé d'une passe à poissons à ralentisseurs en rive droite qui n'était que temporairement fonctionnelle en raison d'un défaut de calage. De plus, elle n'était pas adaptée au franchissement de l'Anguille. Un pré-barrage (ROE107112) présentant une hauteur de chute de 0,24 m avait été aménagé en aval de l'ouvrage afin de limiter le phénomène de jet plongeant en pied de passe. Au-delà de l'impact sur la faune piscicole, l'ouvrage avait également une incidence hydromorphologique en perturbant le transport sédimentaire et en modifiant les écoulements en amont avec un remous liquide de 340 mètres.

Dans le cadre de ses missions, le SMSA a assuré l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour permettre la réalisation des travaux d'effacement réalisés en 2019, financés à 100% par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.



Seuil du moulin d'Anctoville avant effacement



Seuil du moulin d'Anctoville après effacement



Remous hydraulique avant travaux



«Ancien remous hydraulique » après travaux

IV.2 Dynamique de restauration de la continuité écologique

En 2019, plusieurs autres obstacles à la continuité ont été effacés :

- Sur le Calichon, quatre ouvrages ont été traités associés au moulin de Briquessard et aux anciens moulins de Mondant et Thirel ;



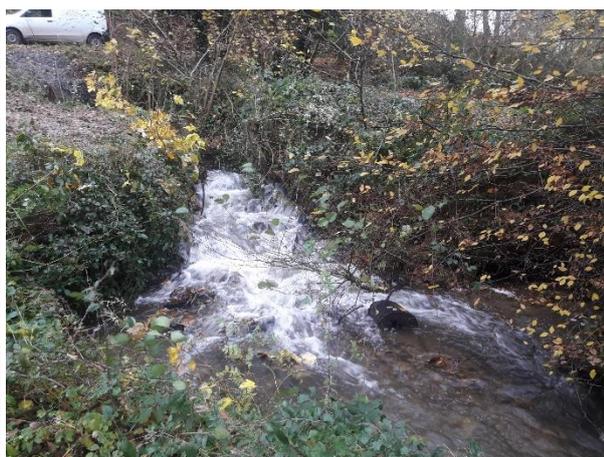
Seuil sur le Calichon avant effacement



Seuil sur le Calichon après effacement



Seuil du Moulin Thirel avant aménagement



Seuil du Moulin Thirel après aménagement



Seuil sur le Calichon avant effacement



Seuil sur le Calichon après effacement

- Sur le Canflais, un seuil associé à un ancien lavoir a également été effacé ;

D'autres projets sont à différents stades de mobilisation :

- Deux études préalables à la restauration de la continuité écologique de la Seulles seront réalisées en 2020.
La première étude concernera le complexe hydraulique du moulin de La Porte, commune déléguée d'Amblie, qui engendre un remous hydraulique le plus important de l'axe Seulles (2 300m). Ce complexe est également identifié par l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) comme ouvrage essentiel et urgent en Normandie dans le Plan d'Actions pour la Restauration de la Continuité Ecologique (PARCE).
La seconde étude concernera trois sites de l'axe Seulles, moulin de Langonney (Vienne en Bessin), moulin de Taillebosq (Audrieu) et moulin Hamars (Cahagnes). Les propositions d'aménagements de ces ouvrages offriront l'opportunité de s'appuyer sur des exemples de réalisation à valoriser pour d'autres seuils ;
- Des mesures complémentaires ont été réalisées dans le cadre des dossiers de « porter à connaissance » concernant les effacements des seuils de dérivation de l'ancien moulin du Pont Roch (ROE7522) à Audrieu et de l'ancien moulin des marais (ROE103608) à Tilly sur Seulles. Les travaux devraient être réalisés en 2020 sous maîtrise d'ouvrage déléguée de la Fédération du Calvados pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FCPPMA) ;
- Un projet d'effacement de quatre ouvrages sur le ruisseau du Bieu est également en cours, sous assistance à maîtrise d'ouvrage SMSA ;
- Un ensemble d'actions de mobilisation a été mené sur le site hydraulique du seuil de l'ancien moulin du château de Lasson (ROE69653). Un projet a été présenté mais rencontre encore un point de blocage afin d'être réalisé et permettre la restauration de la continuité et le bon écoulement de ce tronçon de la Mue ;
- En aval du miroir du château de Thaon sur la Mue, un projet est également en cours associant un effacement de vannage et une restauration hydromorphologique de la Mue. En effet, la Mue présente à cet endroit un tronçon de lit mineur bétonné sur 30 m.
- Sous réserve de validation par le comité syndical, la première tranche d'un Programme de Restauration de la Continuité Ecologique (PRCE) des affluents de la Seulles devrait débuter en 2020 sur des ouvrages publics.

V. Surveillance des cours d'eau

V.1 Indice Abondance Anguille (IAA)

La réalisation des IAA est assurée par la Fédération du Calvados pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique. L'objectif est d'évaluer le recrutement annuel et le potentiel de colonisation de l'espèce. L'évaluation du recrutement se base sur les abondances en individus de l'année ou anguillettes, c'est-à-dire dont la taille ne dépasse pas 150 mm, au niveau des stations aval des différents bassins.

Le 12 septembre 2019, une pêche électrique a été réalisée sur la station aval du bassin de la Seulles suivie annuellement. Les résultats sont en cours d'analyse par la FCPPMA.

Les indices anguille réalisés sur la Seulles en 2018 révèlent des abondances excellentes pour les deux stations aval. Le recrutement est très bon avec une forte proportion d'individus de l'année. La station SEU2 présente même des effectifs record avec 279 individus capturés. Le stock d'anguilles s'effondre au niveau de la station SEU3 avec 90% d'individus de moins par rapport à la station précédente. Comme pour les autres bassins de Normandie Occidentale, cette variation brutale s'explique notamment par la succession de 7 ouvrages.

Le front de colonisation qui correspond à la distance à la mer la plus élevée où a été capturé le dernier individu migrant (taille < 300 mm) se trouve très en amont, à 54 km de la marée dynamique. Toutefois, au regard du faible nombre d'individus migrants au niveau des deux dernières stations, la colonisation active se limite au niveau de la station SEU3, soit à 22 km de la marée dynamique.

En amont, la population est relictuelle et se compose majoritairement d'individus sédentaires.



Indice Abondance Anguille (IAA) sur la Seulles, en 2019

V.2 Suivis Espèces Exotiques Envahissantes

➤ **La Mimule tachetée (*Mimulus guttatus* ou *Erythranthe guttata*) :**

Originnaire d'Amérique du Nord, introduite en Europe au début du XXème siècle à des fins ornementales, elle s'y est localement acclimatée, sur le bord de rivières, canaux,

Une station de Mimule tachetée a été détectée l'été 2015 sur le Vey au niveau de la commune de Cairon. La plante ne présentant pas encore de caractère invasif, une simple surveillance a été réalisée. En 2017, lors d'un inventaire communal réalisé par le CPIE Vallée de l'Orne, il s'est avéré que le foyer principal de 2015 (localisé initialement sur environ 5 mètres linéaires) s'était étendu à plus de 500 mètres linéaires avec des stations de moins en moins importantes au fur et à mesure que la distance avec le foyer principal augmente. À la vue du comportement invasif observé sur ce site et aux enjeux de dispersion potentielle dans la vallée de la Mue (confluence avec la Mue à un kilomètre en aval), un premier chantier d'arrachage a été réalisé en 2017 par la brigade préventive du Conservatoire d'Espaces Naturels Normandie et le Syndicat Mixte de la Seulles et de ses Affluents (SMSA).

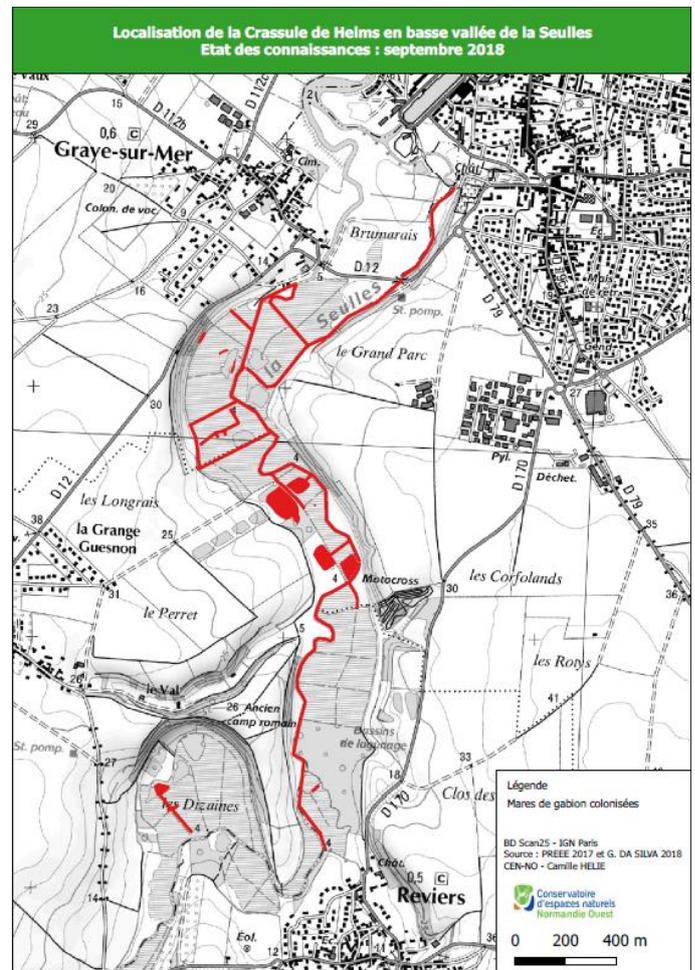
Les actions d'arrachage se sont poursuivies en 2018 et 2019 pour lutter contre la Mimule tachetée sur ce secteur. Les tiges de cette plante sont très cassantes et se bouturent facilement à partir de ses nœuds, l'arrachage se fait donc manuellement afin d'éviter toute dispersion vers l'aval. Les interventions doivent être faites avant la montée en graine afin d'éviter une possible dissémination. Une surveillance de la plante sous sa forme terrestre serait également à effectuer, celle-ci étant plus difficile à gérer.

➤ **La Crassule de Helms (*Crassula helmsii*) :**

La Crassule de Helms est une plante herbacée amphibie et vivace, originaire d'Australie et de Nouvelle-Zélande. Cette invasive avérée pousse dans l'eau, sur les berges ou sur les sols humides en formant un tapis végétal dense qui étouffe le milieu et les espèces qui y vivent naturellement. Depuis 2015, année des premières observations de la plante sur la commune de Banville, la Crassule de Helms est en constante expansion sur la basse vallée de la Seulles et son éradication n'est plus envisageable.

En 2019, le Conservatoire d'Espaces Naturels Normandie a édité une plaquette de sensibilisation afin d'éviter sa propagation. Une journée d'échange était également prévue pour sensibiliser les élus et les usagers de la Vallée de la Seulles (chasseurs, propriétaires de gabions, pêcheurs, promeneurs, etc...) afin de reconnaître cette plante invasive et de recommander les bonnes pratiques à mettre en place afin d'éviter une dissémination de par leurs activités. Les conditions climatiques ont contraint le report de ce temps d'échange en 2020.

En 2020, les différents gestionnaires se réuniront afin d'envisager des moyens de lutte pouvant être testés. De plus, le CEN Normandie interviendra également lors d'un comité syndical du SMSA réunissant les nouveaux élus afin de présenter les enjeux liés aux Espèces Exotiques Envahissantes et également les partenariats de gestion qui pourraient être mis en place.



VI. Sensibilisation et communication

Le Syndicat Mixte de la Seulles et de ses Affluents participe à des actions de sensibilisation et communication auprès de différents acteurs (particuliers, élus, scolaire...). En 2019, 485 acteurs ont ainsi été informés par le biais de différents supports (bulletin, affiche, lettre d'info...) et animations :

➤ Communication et information :

- Articles de presse dans les journaux locaux (Bessin Libre et Ouest France) et encarts dans les bulletins « la com'une » de Rots et « Rosel Infos » concernant le projet d'aménagement du complexe hydraulique du château de Lasson sur la Mue ;
- Article de presse dans la Renaissance le Bocage sur les travaux de restauration des cours d'eau de la Seulles amont ;
- Emission radio sur France Bleu sur le projet « Seulles Tous Ensemble » et « la fête de la Seulles » ;
- Commission environnement de la commune Thue et Mue concernant un projet d'aménagement d'une zone humide ;
- Au travers de ses différentes missions (comités syndicaux, appuis et conseils techniques, démarches préalables aux travaux...) le SMSA informe et sensibilise aux actions de gestion des cours d'eau ;



➤ Animations :

- Réunion publique et visite du site du complexe hydraulique du château de Lasson ;
- Réalisation d'un chantier nature d'entretien des bords de Seulles, en partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels Normandie ;
- Animation d'une déambulation théâtralisée lors de la fête de la Seulles, en partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels Normandie et la Ferme Culturelle du Bessin ;

VII. Prévisions 2020

L'année 2020 sera notamment consacrée à :

- La réalisation de la 7^{ème} tranche de travaux d'entretien 2020 ;
- La réalisation de la 3^{ème} tranche des travaux de restauration du PPRE « Seulles amont 2017 / 2020 » ;
- Le suivi des actions pour la Restauration de la Continuité Ecologique (suivi des travaux et études, concertation, définition d'un programme petits ouvrages sur les affluents...) ;
- La poursuite des actions de sensibilisation et information ;
- La participation à la lutte contre les espèces exotiques envahissantes ;
- Accompagner les acteurs locaux à l'émergence de projets ponctuels (Restauration de la Continuité Ecologique, Restauration Hydromorphologique...) et d'intégration de thématiques nouvelles (Zones Humides, érosion / ruissellement...) à l'échelle du bassin versant ;
- La réalisation de la première tranche du PRCE Affluents.

Les réflexions concernant la révision des compétences du SMSA devra aboutir en 2020.

Il est notamment prévu :

- De proposer aux collectivités adhérentes du SMSA une extension des compétences pour la protection et restauration des zones humides au regard de leur intérêt pour la gestion intégrée du bassin versant (amélioration de la qualité écologique des milieux, de la qualité et de la quantité de l'eau) ;
- De mener une réflexion et des échanges avec les collectivités du SMSA sur la problématique érosion / ruissellement qui exerce une pression significative sur le risque de non atteinte du bon état de certaines masses d'eau du bassin de la Seulles.

Le Président,
Jean-Paul BERON

